

Comité permanent des finances

Au nom de 95 000 petites et moyennes entreprises (PME) de partout au Canada qui sont membres de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), nous sommes heureux de vous faire part de nos recommandations dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2023.

Liste des recommandations

Que le gouvernement aide les petites entreprises à gérer leur dette liée à la COVID-19 en effectuant ce qui suit :

Recommandation 1 : Porter à au moins 50 % la part du prêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) qui est un prêt-subvention et proroger le délai de remboursement d'une année supplémentaire (jusqu'en décembre 2024). Des dispositions semblables devraient être élargies en vue de s'appliquer à d'autres programmes fédéraux de subventions liés à la COVID-19, comme le Programme de crédit pour les secteurs très touchés.

Recommandation 2 : Permettre à tous les bénéficiaires de prêts du CUEC qui l'ont reçu de bonne foi, mais qui sont maintenant considérés comme étant inadmissibles, de conserver la part du prêt qui est un prêt-subvention et ne pas leur demander de rembourser le solde plus tôt.

Que le gouvernement aide les petites entreprises à gérer le coût des activités plus élevé en effectuant ce qui suit :

Recommandation 3 : Geler la taxe sur le carbone au niveau actuel et réduire temporairement la taxe d'accise fédérale sur le carburant.

Recommandation 4 : Réviser le filet de sécurité de la taxe sur le carbone pour s'assurer que les petites entreprises bénéficient d'un programme de remise qui tient compte de leur contribution.

Recommandation 5 : Accélérer l'adoption du projet de loi C-234, afin d'accorder aux agriculteurs un allègement fiscal de la taxe sur le carbone sur le gaz naturel et le propane utilisés pour diverses activités agricoles.

Recommandation 6 : Retarder les augmentations à venir des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC).

Recommandation 7 : Utiliser les recettes générales pour rembourser les coûts liés à la pandémie engagés par le régime d'assurance-emploi.

Recommandation 8 : Répartir les cotisations d'assurance-emploi 50-50 entre les employeurs et les employés ou instaurer un taux plus faible pour les paies moins élevées.

Recommandation 9 : Augmenter à 600 000 \$ le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises et l'indexer à l'inflation à l'avenir.

Recommandation 10 : Diminuer le taux d'imposition fédéral pour les petites entreprises en le faisant passer de 9 à 8 %, au moins pour les deux prochaines années.

Recommandation 11 : Retarder d'au moins trois ans l'élimination progressive des mesures liées à la déduction pour amortissement accéléré et rendre permanent la passation en charges immédiate.

Recommandation 12 : Donner suite à sa promesse de réduire les frais de carte pour les petites entreprises.

Que le gouvernement aide les employeurs à gérer la pénurie de main-d'œuvre en effectuant ce qui suit :

Recommandation 13 : Créer une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers peu qualifiés.

Recommandation 14 : Simplifier le processus de demande pour faire venir des travailleurs étrangers.

Que le gouvernement réduise la paperasse en effectuant ce qui suit :

Recommandation 15 : Élargir la règle du « un pour un », de sorte qu'elle s'applique aux dispositions législatives et aux politiques, et non seulement aux règlements.

Recommandation 16 : Promouvoir une politique de « reconnaissance mutuelle » pour améliorer le commerce intérieur.

Situation actuelle

Les PME sont confrontées à un long et difficile chemin vers la reprise après plus de deux années d'incertitude liées aux mesures de confinement attribuables à la pandémie. Beaucoup éprouvent des difficultés à tirer à nouveau des revenus équivalents à ceux d'avant la pandémie et à rembourser la dette liée à la pandémie tout en faisant face à des coûts croissants pour mener leurs activités, à la pénurie de main-d'œuvre et aux défis relatifs à la chaîne d'approvisionnement.

Il est important de garder à l'esprit que les PME sont essentielles à l'économie. Les politiques qui les appuient profitent aux collectivités partout au Canada. Le présent mémoire contient des recommandations qui favoriseront un contexte de croissance économique dans lequel les PME pourront prospérer.

Gestion de la dette des petites entreprises

Même si toutes les mesures de soutien liées à la pandémie ont pris fin le 7 mai 2022, les dernières données du Tableau de suivi de la santé des PME de la FCEI indiquent que 58 % des petites entreprises gagnent toujours moins que leurs revenus habituels et que 64 % gèrent une dette pandémique qui s'élève, en moyenne, à 145 600 \$¹.

Les propriétaires de PME ont besoin qu'on leur donne la chance de se remettre rapidement sur pied. De nombreuses entreprises tentent de rembourser leur dette liée à la COVID, tout en gérant des revenus inférieurs à la normale et une inflation élevée. **La FCEI recommande au gouvernement d'examiner les moyens d'aider les PME à gérer leur dette liée à la COVID, comme augmenter à au moins 50 % la part du prêt du CUEC qui est un prêt-subvention et de proroger le délai de remboursement d'une année supplémentaire jusqu'à la fin de 2024.**

En outre, **tous les bénéficiaires de prêts du CUEC qui ont demandé le prêt de bonne foi, mais qui sont maintenant considérés comme inadmissibles, devraient conserver la part du prêt qui est un prêt-subvention et on ne devrait pas leur demander de rembourser le solde plus tôt.**

Veiller à ce que le coût des activités n'augmente pas

L'inflation est ressentie par tous. En date d'août 2022, Statistique Canada a signalé une augmentation de 7 % de l'indice des prix à la consommation sur 12 mois, bien au-delà du taux cible de la Banque du Canada de 2 %². La priorité absolue de nos membres est de gérer les coûts croissants des activités. Parmi les principales pressions sur les coûts des intrants relevées par les PME, mentionnons les coûts du carburant et de l'énergie (**72 %**), les coûts salariaux (**65 %**), ainsi que les taxes et les coûts de réglementation (**49 %**)³.

Coûts du carburant et de l'énergie

Le carburant et l'énergie représentent un coût des intrants important dans tous les secteurs. **La FCEI recommande que le gouvernement gèle les augmentations prévues du filet de sécurité du carbone et réduise temporairement la taxe d'accise fédérale sur le carburant afin de réduire les pressions inflationnistes.**

Le filet de sécurité contre le carbone actuel est inéquitable pour les petites entreprises, car elles contribuent à près de 50 % des revenus du filet de sécurité contre le carbone, mais elles ne sont pas admissibles aux

¹ FCEI, Sondage Votre voix, du 18 au 13 septembre 2022.

² Statistique Canada, Indice des prix à la consommation, Tableau [18-10-0004-01](#), août 2022.

³ FCEI, Baromètre des affaires^{MD} mensuel, août 2022.

programmes de rabais importants offerts aux citoyens des provinces touchées. Seulement environ 10 % des revenus du filet de sécurité contre le carbone sont réservés aux petites entreprises et ne leur apportent aucun allègement important. **La FCEI recommande que le filet de sécurité contre le carbone soit révisé afin que les petites entreprises bénéficient d'un programme de remise qui tient compte de leur contribution au filet de sécurité contre le carbone.**

De plus, la FCEI encourage le gouvernement à **accélérer l'adoption du projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre**, qui exempterait du filet de sécurité fédéral le gaz naturel et le propane utilisés pour le séchage des grains à la ferme, le chauffage et le refroidissement des granges, l'irrigation et la production de vapeur, afin de réduire les coûts de production alimentaire.

Coûts salariaux

Les PME ont tendance à être plus exigeantes en main-d'œuvre, ce qui les rend plus sensibles à l'évolution des charges sociales qui ne tiennent pas compte des bénéficiaires.

Les taux du RPC/Régime de rentes du Québec (RRQ) ont commencé à augmenter en 2019. Il s'agissait de la première des cinq années d'augmentation du taux, qui sera suivie de deux années d'augmentation du maximum des gains ouvrant droit à pension. **La FCEI recommande de retarder les augmentations prévues du RPC jusqu'à ce que toutes les PME tirent de nouveau des revenus équivalents à ceux d'avant la pandémie.**

Les taux de cotisation à l'AE devraient également augmenter, en partie pour combler le déficit accumulé en raison des mesures extraordinaires prises pendant la pandémie. Même si nous sommes conscients que le gouvernement crédite le Compte opérationnel de l'assurance-emploi pour certains coûts liés à la pandémie, cet engagement n'a pas permis de couvrir toutes les dépenses liées à la pandémie. **La FCEI demande que le gouvernement couvre la totalité du déficit actuel de l'assurance-emploi à l'aide des recettes générales.**

De plus, le partage actuel de 60-40 des cotisations d'assurance-emploi a été établi lorsque l'employeur avait un plus grand contrôle sur les décisions d'emploi. Grâce à l'instauration de diverses prestations spéciales au fil des ans, les employés sont devenus de plus en plus admissibles aux prestations sans que leurs employeurs y mettent fin (p. ex. le congé parental). Afin de rendre l'assurance-emploi plus équitable pour les petites entreprises, **la FCEI recommande d'instaurer une répartition de 50-50 des cotisations d'assurance-emploi, afin que les employeurs et les employés versent des cotisations à parts égales.** Une autre approche consisterait à instaurer un taux plus faible permanent pour les paies moins élevées.

Coûts fiscaux et associés à la réglementation

Selon un sondage récent effectué auprès de nos membres, les économies générées par une réduction du fardeau fiscal profiteraient aux employés (**60 %** augmenteraient les salaires et les avantages sociaux, **28 %** investiraient dans la formation), seraient utilisées pour rembourser la dette (**56 %**), atténueraient la nécessité d'augmenter les prix (**31 %**) et/ou seraient réinvesties dans l'entreprise (**57 %**)⁴.

Même si les tranches d'imposition sur le revenu des particuliers sont indexées chaque année, la déduction accordée aux petites entreprises n'a pas changé depuis 2009. Cette déduction est précieuse pour les petites entreprises canadiennes, car ce taux d'imposition plus faible leur permet de conserver une plus grande partie de leurs gains après impôt pour réinvestir dans leur entreprise ou rembourser leur dette. **La FCEI exhorte le gouvernement à augmenter le seuil maximal du taux d'imposition des petites entreprises (p. ex. à 600 000 \$) et à l'indexer en fonction de l'inflation à l'avenir** afin de veiller à ce que l'avantage réel en dollars de cette déduction soit maintenu au fil du temps.

En outre, **la diminution du taux d'imposition des petites entreprises, de 9 à 8 %, au moins pour les deux prochaines années**, fournirait aux entreprises des liquidités supplémentaires pour qu'elles investissent dans leurs activités et/ou relèvent les défis actuels comme les pénuries de main-d'œuvre. La diminution de l'impôt sur les sociétés encourage l'investissement et peut aider les petites entreprises à mieux absorber les

⁴ FCEI, Sondage Votre voix, du 18 au 13 septembre 2022

coûts croissants des activités.

Lorsque les entreprises investissent dans la machinerie, l'équipement et la technologie, elles peuvent accroître leur production et leur productivité. La FCEI recommande de retarder la transition vers l'étape II (élimination progressive, de 2024 à 2027) des allocations bonifiées pour la première année pour certains biens admissibles qui sont assujettis aux règles relatives aux déductions pour amortissement (DPA) en vertu de l'incitatif à l'investissement accéléré et l'élimination progressive des radiations complètes de la machinerie et de l'équipement admissibles en vertu des mesures de passation en charges intégrale pour les fabricants et les transformateurs et d'investissement dans l'énergie propre. Ces mesures offrent une incitation nécessaire à l'investissement en capital et un allègement financier pour les PME, en leur permettant de préalimenter les économies d'impôt de leur investissement récent dans l'année où elles deviennent disponibles pour utilisation. Ces mesures peuvent aider à démarrer, à croître, à automatiser ou à réorganiser une entreprise.

De plus, la FCEI recommande de rendre permanentes les mesures de soutien fiscal qui permettent la passation en charges immédiate temporaire de jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars par année d'imposition pour les biens admissibles acquis par une société privée sous contrôle canadien (SPCC). Cette mesure a été instaurée dans le budget de 2021 et élargie en 2022 pour inclure les biens acquis par un particulier ou une société de personnes résidant au Canada.

Frais de carte de crédit

Même si les cartes de crédit sont avantageuses tant pour les consommateurs que pour les entreprises, elles entraînent également des coûts importants pour les commerçants. De nombreux propriétaires d'entreprises (78 %) estiment que les taux et les frais actuels de traitement des cartes de crédit sont inabordables⁵. La FCEI recommande que le gouvernement donne suite à sa promesse prise dans le budget de 2021 de collaborer avec l'industrie pour réduire les frais d'interchange pour les commerçants. Il faudra également travailler davantage à égaliser les règles du jeu pour les commerçants. La mise à jour du Code de conduite destiné à l'industrie des cartes de crédit est un outil important pour y parvenir.

Remédier aux pénuries de main-d'œuvre

Environ 57 % des PME connaissent une pénurie de main-d'œuvre⁶. Les pénuries de main-d'œuvre ont mené les propriétaires d'entreprises à : travailler plus (74 %), refuser des ventes et des contrats (48 %) et/ou diminuer les offres de services (47 %). Les PME ont fait tout leur possible pour attirer des travailleurs. Bon nombre ont essayé d'augmenter les salaires et d'offrir des primes d'embauche avec un succès limité. L'automatisation et l'embauche de travailleurs étrangers se sont avérées plus efficaces pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre.

Le recours à l'immigration serait plus grand si ce n'était pas de la paperasse, des coûts et des délais de traitement accrus. De plus, de nombreuses PME sont à la recherche de travailleurs permanents, qualifiés et semi-qualifiés. Ces travailleurs font souvent partie de métiers exigeant un certificat d'un collège, des stages ou une formation en cours d'emploi. Ils construisent des maisons, conduisent des camions, font cuire des aliments, prennent soin des aînés. Toutefois, il y a peu de possibilités d'immigration permanente pour les personnes occupant des emplois considérés comme peu qualifiés. La FCEI exhorte le gouvernement à envisager :

- les besoins de tous les employeurs lorsqu'il s'agit de fixer les priorités en matière d'immigration en créant une voie vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers moins qualifiés,
- de rationaliser les processus de demande pour les programmes d'immigration temporaire.

⁵ FCEI, Sondage sur les cartes de crédit et de débit, du 10 au 25 juin 2021.

⁶ FCEI, Sondage Votre voix, du 18 au 13 septembre 2022.

Nous exhortons également le gouvernement à considérer que, lorsqu'il s'agit de poursuivre les réformes de l'assurance-emploi, comme la réduction des conditions d'admissibilité ou la bonification des prestations à payer, il y a un risque de dissuader les gens de travailler. Au cours de cette période de forte croissance du marché du travail, les entreprises ont besoin de politiques qui encouragent une participation au marché du travail.

Paperasse

La paperasse et la bureaucratie excessive peuvent limiter la productivité, réduire la capacité d'investir et laisser moins de temps aux propriétaires d'entreprise pour gérer leur entreprise. **La FCEI demande au gouvernement de faire de la modernisation de la réglementation une priorité et de nommer un ministre responsable, de confier à chaque ministère la tâche de simplifier et d'améliorer ses interactions de première ligne avec les citoyens et les petites entreprises, d'élaborer une mesure pour suivre le fardeau réglementaire total et de mettre à jour la règle du « un pour un » afin d'y inclure tous les règlements, lois et politiques.**

De plus, les exigences réglementaires peuvent varier d'une province à l'autre et sont nombreuses et encombrantes. Elles créent des obstacles au commerce intérieur et des inefficacités. **La FCEI demande que le gouvernement collabore avec les provinces à l'élaboration d'une politique de « reconnaissance mutuelle » pour améliorer le commerce intérieur au Canada.**

Conclusion

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous faire part de nos commentaires. Nous serions maintenant heureux de répondre à vos questions.